

De quel accord s'agissait-il? Au début de l'après-midi, le ministre a répondu à une question d'une façon tout à fait inintelligible pour moi et ses dernières remarques me sont également tout à fait inintelligibles. Quel était cet accord auquel les trois ou quatre leaders à la Chambre étaient censés en arriver? Il n'y eut pas de réunion des leaders à la Chambre. Le leader du gouvernement à la Chambre a parlé au téléphone à mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je ne sais de quelle façon il s'est entretenu avec le représentant de Peace River (M. Baldwin).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Par téléphone.

M. Lewis: Je l'ignorais. J'apprends maintenant que c'était par téléphone. Il n'y eut pas, je le répète, de réunion des leaders à la Chambre. Le ministre n'a fait, au député de Winnipeg-Nord-Centre, aucune proposition que ce dernier aurait rejetée. Nous ne lui avons fait aucune proposition non plus. Monsieur l'Orateur, il ne dit pas toute la vérité à la Chambre. Il ruse, il ne présente pas la situation sous son vrai jour.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Il semblait à la présidence, avant que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé prenne la parole, que le député d'York-Sud (M. Lewis) s'écartait un peu de la motion et de l'amendement à l'étude. La présidence se trompait peut-être. Je pensais en toute déférence qu'il serait assez juste que le ministre, alors même qu'il ne pouvait invoquer le Règlement, s'il souhaitait expliquer sa position, en l'absence d'objections, puisse le faire. Le député de York-Sud a la parole en ce moment et il a réagi favorablement. Je pense que l'échange de vues a été utile. Cependant, il me semble qu'à ce moment-ci, nous pourrions essayer de revenir à l'amendement et au sous-amendement dont la Chambre est saisie.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, dans un instant, vous verrez pourquoi j'ai répondu au ministre. Je le dis avec beaucoup de sérieux. Lorsque les députés et les Canadiens lisent dans les journaux qu'il y a eu entente entre des ministres de la Couronne—le ministre fédéral et les ministres de trois provinces—il importe, pour le bien du Parlement et par respect pour la démocratie, de faire honneur à cette entente et de voir à ce qu'elle ne soit ni trahie ni violée. Je sais que les ministres des Prairies, du moins les ministres de l'Agriculture du Manitoba et de la Saskatchewan, projettent de publier un communiqué qui mettra les choses au point. Monsieur l'Orateur, j'ai presque fini.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Il semble à la présidence, comme le député de York-Sud le signalait, que les arguments qu'il fait valoir, et au milieu desquels le ministre est intervenu, ne sont pas sans importance pour les Canadiens ni, partant, pour la Chambre. Toutefois, je sais que le député de York-Sud et le ministre sont tous deux des avocats éclairés et qu'ils comprendront que la présidence est astreinte à la règle de la pertinence. A l'heure actuelle, la présidence ne saurait entendre leurs arguments sur ce sujet. Le sujet peut être soulevé sous d'autres formes que je n'ai pas besoin de mentionner. Je demanderais donc aux deux honorables représentants de borner leurs remarques à la motion et à l'amendement dont la Chambre est saisie.

M. Lewis: Je semble ne pas avoir indiqué suffisamment clairement que la question de la base de stabilisation du

[M. Lewis.]

revenu des producteurs céréaliers était précisément une de celles qui ont été le sujet des discussions entre les trois ministres de l'Agriculture des Prairies et le ministre chargé de la Commission du blé. C'est précisément ce dont il était question dans la motion du député de Saskatoon-Biggar et dans l'amendement du député de Skeena. C'était précisément le sujet de ces amendements, motions ou sous-amendements, quel que soit le nom qu'on leur donne. Cette question a constitué un des sujets de discussion avec le ministre vendredi dernier et son évocation est donc justifiée.

Il est important de respecter ces accords. Il est important que le Parlement veille à l'honnêteté du gouvernement dans l'application de ces accords. Étant donné que le ministre et le gouvernement ont rompu ces accords et que mon parti, le NPD, et j'espère d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, se refusent à être mêlés à la violation de ces accords et à être saisis du bill C-244 alors qu'il était convenu qu'il ne serait pas mis en délibération aujourd'hui, je propose, appuyé par la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis):

Que le débat soit maintenant ajourné.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer? Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant: Qu'on appelle les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est rejetée par 118 voix contre 21.)

• (4.20 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Bigg	MacInnis (M ^{me})
Blackburn	McIntosh
Brewin	Mather
Broadbent	Nystrom
Burton	Rowland
Douglas	Saltsman
Gleave	Schumacher
Harding	Skoberg
Horner	Thomson
Knowles (Winnipeg-Nord-Centre)	(Battleford-Kindersley)
Lewis	Winch—21.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Alexander	Blair
Allmand	Blouin
Andras	Borrie
Badanai	Boulanger
Baldwin	Breau
Barrett	Cafik
Basford	Carter
Beer	Chrétien
Bell	Clermont
Benson	Coates